Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-265600718-20260922-D2026220901-DE

2026/22/09/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-huit heures, le vingt-deux septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ.

Etaient présents : Bérangère FRITZ, Morgane ULLIAC, Elodie PRADO, Gaëlle DUFLEIT, Chantal BERGÉ, Aurore COEURJOLY, Nadège EYMAS, Annick GUEGUEN, Anne-Marie MOIZAN, Sabrina MALIGE, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé (e)(s) : Isabelle MOËLO, Annie MARTIN, Hervé DREVILLON

Procuration(s) : Isabelle MOËLO à Morgane ULLIAC

Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITE, Elodie PRADO a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 07/09/2026	Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Convocation affichée le : 11/09/2026	Publié ou notifié le ……..…
Nombre de Conseillers : 13	Certifié exécutoire le …..…….
En exercice : 13	A GOURIN, le……..……
Présents : 10	La Présidente,
Procuration (s) : 1	Bérangère FRITZ

1- CCAS – ATTRIBUTION D'UN CADEAU D'ANNIVERSAIRE AUX ADMINISTRÉS ÂGÉS DE 95 ANS ET PLUS Á COMPTER DU 22 SEPTEMBRE 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9 relatifs aux compétences et au fonctionnement des CCAS ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2026 ;

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-265600718-20260922-D2026220901-DE

Considérant la volonté du CCAS d'entretenir le lien social et de témoigner de la solidarité communale envers les aînés les plus âgés de la commune ;

Considérant qu'il convient de célébrer les anniversaires des administrés atteignant ou ayant dépassé l'âge de 95 ans par un geste symbolique et convivial ;
Madame La Présidente expose qu'il est proposé d'instaurer l'octroi annuel d'un cadeau d'anniversaire (fleurs, plantes, gourmandises) aux résidents de la commune âgés de 95 ans et plus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de mettre en place l'attribution d'un cadeau d'anniversaire annuel pour les aînés de la commune : fleurs, plantes, gourmandises.

- **FIXE** l'âge minimal requis à 95 ans révolus au cours de l'année civile en cours.

- **PRÉCISE** que les bénéficiaires doivent résider à titre principal sur la commune ou être placés en établissement (EHPAD) à Gourin.

- **VALIDE** le montant maximal de la prestation à 50 € par bénéficiaire.

- **INSCRIT** les dépenses correspondantes au budget du CCAS de l'exercice en cours.

- **AUTORISE** La Présidente du CCAS à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 22 septembre 2026

La Présidente,

Bérangère FRITZ

La secrétaire de séance,

Elodie PRADO